


- 
- ✓ Pour les skippers et jusqu'à neuf membres d'équipage
 - ✓ Valable pour un seul séjour en location
 - ✓ Souscription facile en ligne
 - ✓ Couverture Insolvabilité possible



**PARTENAIRE
PRIVILÉGIÉ**

PANTAENIUS ASSURANCE CHARTER



PANTAENIUS
ASSURANCES YACHTS

ASSURANCE CHARTER PANTAENIUS



Assurance Responsabilité Civile Skipper

L'assurance responsabilité civile skipper couvre les dommages causés à des tiers dans le cadre de l'utilisation du navire à moteur ou à voile loué et de son annexe par le skipper et l'équipage. Sont inclus dans les risques assurés les dommages causés à d'autres navires et aux installations portuaires ou aux pontons. Sont également inclus les dommages résultant d'une faute grave à des tiers et non couverts par l'assurance RC du navire loué. Sont également couverts la perte de revenus du charter suivant et prouvé, la saisie du navire loué, les frais d'hébergement et de transports ainsi que les pertes financières.



Assurance Frais d'annulation de voyage

L'assurance rembourse les frais d'annulation de la location et les frais de voyage aller et retour dus à la non- disponibilité d'un skipper non professionnel ou d'un ou plusieurs membres de l'équipage ou, si le séjour est interrompu une fois le voyage commencé, les frais de retour supplémentaires et la partie correspondante des coûts de location contractuellement dus.

Toujours bien protégé : Couverture pour le skipper et l'équipage en cas de renonciation ou d'annulation pour cause de maladie causée par le Covid-19. Une option sans franchise est disponible.



Assurance Soins Médicaux d'Urgence à l'étranger

En complément des frais de soins médicaux, de traitements médicamenteux et de séjour à l'hôpital, l'assurance des soins médicaux à l'étranger rembourse les frais de transport en ambulance jusqu'au pays d'origine ou les frais de rapatriement en cas de décès.



Assurance Individuelle Accidents

L'assurance individuelle accidents de notre solution charter offre une couverture en cas de décès et d'invalidité, y compris un certain nombre d'aspects qui ne sont pas couverts par l'assurance accident de manière générale. Le skipper et l'équipage sont assurés pour l'utilisation privée du navire loué, des annexes et des équipements de sports nautiques, ainsi que pour les séjours à terre de moins de 48 heures maximum.



Assurance Caution

L'assurance caution vous rembourse la caution que vous avez déposée si le loueur retient cette caution à la suite d'un sinistre.

DES PACKAGES FIABLES POUR VOTRE TRANQUILLITÉ

PACKAGE CHARTER	BASIC	SILVER	GOLD	PREMIUM
Prime* avec franchise applicable**	175,72 €	285,63 €	390,96 €	533,03 €
Prime* sans franchise applicable	221,51 €	331,42 €	459,66 €	624,62 €
Skippers Liability Insurance	✓	✓	✓	✓
Somme assurée pour les dommages corporels et/ou matériels	3.000.000 €	3.000.000 €	3.000.000 €	5.000.000 €
Pertes financières	250.000 €	250.000 €	250.000 €	250.000 €
Dépôt de garantie en cas d'immobilisation temporaire dans un port étranger	50.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €
Pertes de revenus du charter suivant et prouvé	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €
Frais d'hébergement et de transport suite à un sinistre couvert	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
Assurance Frais d'annulation de voyage	✓	✓	✓	✓
Indemnisation totale maximale	10.000 €	10.000 €	15.000 €	25.000 € Option 40.000 €
Assurance Insolvabilité***	Disponible en Option	Disponible en Option	Disponible en Option	Disponible en Option
Assurance Soins Médicaux d'Urgence à l'étranger	No	No	✓	✓
Traitement, médicaments, frais de rapatriement	-	-	✓	✓
Frais d'obsèques, frais de transport	-	-	12.000 €	12.000 €
Assurance Individuelle Accidents	No	No	No	✓
Indemnité totale maximale pour les prestations d'invalidité et de décès	-	-	-	150.000 / 75.000 €
Frais de sauvetage	-	-	-	50.000 €
Assurance Caution	No	✓	✓	✓
Caution jusqu'à	-	1.500 €	3.000 €	5.000 €
Participation à une régata ou entraînement en vue d'une régata ****	-	Disponible en Option	Disponible en Option	Disponible en Option

+

Peuvent être souscrits séparément ou en complément de votre package charter

ASSURANCE CAUTION PLUS

Caution****	1.000 €	2.000 €	3.000 €	5.000 €	8.000 €	10.000 €	15.000 €
Prime*	77,86 €	146,55 €	201,51 €	311,42 €	476,30 €	586,22 €	879,33 €

* Toute les primes indiquées comprennent la taxe d'assurance française obligatoire. Veuillez noter que l'avis d'échéance peut être plus élevé si nous devons inclure les taxes obligatoires pour les contrats d'assurance selon votre pays de résidence.

** S'applique à l'Assurance Frais d'Annulation de Voyage. La franchise minimale est de EUR 100 par personne et par sinistre. La franchise minimale en cas de maladie s'élève à 20% de la demande de remboursement.

*** Le remboursement des frais de location est assuré, dans le cas où le navire loué ou un navire équivalent ne serait pas disponible en raison de l'insolvabilité de l'agence de location de navires ou du loueur.

**** Les pertes qui surviennent durant une régata ou lors d'entraînements en vue d'une régata peuvent être couvertes moyennant un supplément. Les prix sont indiqués dans le processus d'achat en ligne



COMMENT SOUSCRIRE VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE

- Choisissez la formule d'assurance qui convient le mieux à vos besoins et qui couvre le séjour en charter que vous avez réservé pour une **durée maximale de 28 jours**.
- Achetez votre assurance charter directement en ligne sur pantaenius.fr/charter.
- L'assurance doit être souscrite 30 jours avant le début de votre location ou dans les 21 jours suivant la signature du contrat de location; et au plus tard avant le début du séjour en location.
- Dix personnes peuvent être mentionnées dans chaque demande d'assurance. Si vous souhaitez assurer d'autres personnes, vous devrez souscrire des packages d'assurance charter supplémentaires. Si, toutefois, vous n'avez pas besoin d'assurance pour les autres personnes participant au séjour, veuillez nous faire savoir combien de personnes au total participent à la croisière.
- Complétez attentivement la liste des membres d'équipage. La couverture d'assurance est valable uniquement pour les membres d'équipage nommés.

AVANTAGES INCLUS...

...dans l'Assurance Frais d'Annulation de Voyage

- **Couverture possible en cas d'Insolvabilité**
Insolvabilité de l'agence de location de navires ou de la société de location couverte (avec majoration de la prime).
- **Remboursement de la part correspondante des frais de location si le voyage est interrompu.**
Si le voyage est interrompu après son commencement, la part des frais de location correspondant à la période non utilisée est assurée.
- **Option Zéro franchise**
Sur demande, la franchise peut être réduite à zéro moyennant le paiement d'une majoration de la prime.
- **En cas d'indisponibilité du skipper, nous remboursons les frais de retour du navire loué**
- **Attaque terroriste comme motif d'annulation du voyage**
Si une attaque terroriste a lieu 30 jours avant le départ dans un rayon de 100 km autour de la base de location ou du lieu de remise du navire, le voyage peut être annulé.

...dans l'Assurance Caution

- **L'assurance Caution Plus**
Si le montant du dépôt de garantie du navire loué, couvert par l'Assurance caution, est insuffisant, vous pouvez souscrire l'Assurance Caution Plus pour compléter votre package charter. L'Assurance Caution Plus peut également être souscrite séparément en ligne avant la prise en charge du navire loué.
- **Les risques liés à la participation à des régates sont entièrement assurables** (dans le cadre des packages charter ou de l'Assurance Caution Plus). Les sinistres survenus au cours d'une régate ou d'un entraînement en vue d'une régate peuvent être couverts moyennant une majoration de prime, sans franchise.
- Couvre également la rétention injustifiée de la caution en cas de dommages.
- Pas d'exclusion en cas de sous-assurance.

Plus d'informations
et Souscription
facile en ligne depuis



merci de cliquer sur le
QR Code ou le scanner

PANTAENIUS GmbH ·
Représentant d'Assurance ·
Succursale de Monaco ·
34, quai Jean-Charles Rey · 98000 Monaco


PANTAENIUS
ASSURANCES YACHTS